Envoyé en préfecture le 05/07/2017
Reçu en préfecture le 05/07/2017
Affiché le 07 JUIL. 2017
ID : 083-218300424-20170629-DEL2017_071-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

En exercice : **32**

Présents ou représentés : **32**

Qui ont pris part à la délibération : **32**

Date de la convocation : **22/06/2017**

Date d'affichage : **22/06/2017**

de la Commune de COGOLIN
Séance du jeudi 29 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept et le 29 JUIN à 19 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE, Maire

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN – Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT- René LE VIAVANT - Maria de Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER – Patricia BERENGUIER - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Manuel REQUIN - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR – Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

POUVOIRS : Margaret LOVERA à Elisabeth CAILLAT / Sébastien MACREZ à Eric MASSON / Christelle DUVERNET à Patricia BERENGUIER / Renée FALCO à Audrey TROIN / Michel BERTIN à Valérie ROBIN / Gaëtan MULLER à Jonathan LAURITO / Patricia PENCHENAT à René LE VIAVANT / Jean-François FARNET à Michel DALLARI /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS est chargé d'étudier la faisabilité des travaux d'alimentation du lotissement (REVEST) situé Impasse des Rouves à COGOLIN.

Les travaux envisagés pour le raccordement électrique de ce lotissement la construction d'une ligne électrique souterraine sur une propriété communale.

Afin de finaliser les études, ENEDIS (ERDF), sis Tour ERDF, 34 Place des Corolles – 92079 PARIS LA DEFENSE CEDEX, sollicite l'autorisation de la Commune, propriétaire des parcelles cadastrées section AR N° 143 – 183 – 185 et 196 – Chemin des Rouves aux fins de réaliser les travaux suivants :

N° 2017/071

CONVENTION DE SERVITUDE PARCELLES AR N° 143 – 183 – 185 et 196 AU BENEFICE DE ENEDIS

Envoyé en préfecture le 05/07/2017
Reçu en préfecture le 05/07/2017
Affiché le 07 JUIL. 2017
ID : 083-218300424-20170629-DEL2017_071-DE

CM 29/06/2017

N° 2017/071

CONVENTION DE SERVITUDE PARCELLES AR N° 143 – 183 – 185 et 196 AU BENEFICE DE ENEDIS

- Etablies à demeure dans une bande de 1 mètre de large, 4 canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 110 mètres ainsi que leurs accessoires.

La convention de servitude est conclue moyennant une indemnité unique et forfaitaire de vingt euros (20 €).
Celle-ci sera régularisée par acte notarié, les frais de rédaction et d'enregistrement resteront à la charge d'ENEDIS.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- d'autoriser ENEDIS à bénéficier d'une servitude de passage sur les parcelles cadastrées Section AR N° 143 – 183 – 185 et 196 – Chemin des Rouves pour la réalisation des travaux d'alimentation du lotissement (REVEST) situé Impasse des Rouves à COGOLIN ;

- de dire que cette servitude sera consentie moyennant une indemnité unique et forfaitaire de vingt euros (20 €) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux formalités administratives ;

- d'autoriser ENEDIS à réaliser les travaux de raccordement électrique avant la signature de l'acte notarié ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié portant création de servitude.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

Le Maire,

Marc Etienne LANSADE

MAIRIE DE COGOLIN VAR